

Le chapitre 3 du Lévitique

aelf.org

¹« Si le présent réservé est un sacrifice de paix
et si quelqu'un amène du gros bétail, mâle ou femelle,
c'est un animal sans défaut qui sera amené devant le Seigneur.

²Il posera sa main sur la tête de la victime.

Elle sera immolée à l'entrée de la tente de la Rencontre,
et les fils d'Aaron, les prêtres, aspergeront de sang les côtés de l'autel.

³Il apportera alors une part de ce sacrifice de paix en nourriture offerte pour le Seigneur :
la graisse qui couvre les entrailles, toute la graisse qui est au-dessus des entrailles,

⁴les deux rognons, la graisse qui est sur eux près des lombes,
ainsi que le lobe du foie qu'il enlèvera avec les rognons.

⁵Les fils d'Aaron feront fumer cette part à l'autel, avec l'holocauste, sur le bois placé sur le feu.
Ce sera de la nourriture offerte, en agréable odeur pour le Seigneur.

⁶Si son présent réservé à titre de sacrifice de paix pour le Seigneur est du petit bétail,
qu'il s'agisse d'un mâle ou d'une femelle, il amènera un animal sans défaut.

⁷Si c'est un jeune bœuf qu'il amène comme présent réservé,
il l'amènera lui-même devant le Seigneur ;

⁸il posera sa main sur la tête de la victime.

Celle-ci sera immolée devant la tente de la Rencontre,
puis les fils d'Aaron aspergeront de sang les côtés de l'autel.

⁹On apportera alors une part de ce sacrifice de paix en nourriture offerte pour le Seigneur :
la graisse, la queue entière qu'il détachera près du sacrum,
la graisse qui couvre les entrailles et toute la graisse qui est au-dessus des entrailles,

¹⁰les deux rognons, la graisse qui est sur eux près des lombes,
ainsi que le lobe du foie qu'il enlèvera avec les rognons.

¹¹Le prêtre fera fumer cette part à l'autel comme nourriture, une nourriture offerte pour le Seigneur.

¹²Si le présent réservé est une chèvre, l'homme l'amènera devant le Seigneur,

¹³et il posera sa main sur la tête de la victime. Celle-ci sera immolée devant la tente de la Rencontre,
puis les fils d'Aaron aspergeront de sang les côtés de l'autel.

¹⁴Il apportera alors, comme nourriture offerte pour le Seigneur, une part de son présent réservé,
à savoir la graisse qui couvre les entrailles, toute la graisse qui est au-dessus des entrailles,

¹⁵les deux rognons, la graisse qui est sur eux près des lombes,
ainsi que le lobe du foie qu'il enlèvera avec les rognons.

¹⁶Le prêtre fera fumer à l'autel comme nourriture, une nourriture offerte, en agréable odeur.
Toute la graisse appartient au Seigneur.

¹⁷C'est un décret perpétuel pour toutes vos générations, et en quelque lieu que vous habitez ;
vous ne mangerez donc ni graisse ni sang. »